

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référente :
Sandra GIRAUDET
Giraudet.sandra@orange.fr
Christine SEGARD
segard.famille@gmail.com

Site : www.amapdupotager.fr

Xavier PHILIPPE
Chèvrerie du moulin de Prouville
3, route d'Auxi
80370 PROUVILLE
chevreriedumoulin80@gmail.com
☎ 06 42 10 38 01

Agriculture Biologique
Certifié chez Ecocert FR-BIO-01

Contrat d'engagement « Fromages de chèvre » de mars à décembre 2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements du producteur :

Livrer tous les 15 jours des fromages de chèvre issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
Être transparent sur la qualité des produits distribués, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
Être présent une fois sur deux aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de sa production.
Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents de l'AMAP au moins une fois dans l'année (inscription préalable)

Engagements de l'adhérent :

Être adhérent à l'association « AMAP du POTAGER », cotisation annuelle de 12€.
Pré-payer tous ses produits pour la saison complète.
En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses produits.
Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.
Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, à la transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et le producteur.

Produits proposés :

Chèvres frais, demi-affinés, affinés, enrobés, surprise, ...

A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre et des types de fromage et autres produits laitiers qu'il souhaite récupérer tous les 15 jours. Possibilité de varier les produits et quantités selon les semaines A et semaines B.

Horaires, lieu et dates de distribution :

Les distributions ont lieu entre 17h30 et 19h30, dans les locaux de l'auberge de jeunesse, située au 30 square Friant - Les 4 chênes, à Amiens, ou à défaut devant la maison du Colonel, 60 square Friant-Les 4 chênes, les jeudis suivants :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
13	10	22	05	03	14	11	09	06	04
27	24		19	17	28	25	23	20	18
				31					

Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du contrat ou de reporter une distribution.

Le producteur se réserve la **possibilité d'un décalage d'une distribution** si celle-ci tombe lors de la période du foin (mai ou juin)

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, ...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de produits. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Produit	Prix	Semaine A (10 distributions)			Semaine B (10 distributions)			Prix total
		Quantité	Nombre de distributions**	Prix total semaine A	Quantité	Nombre de distributions**	Prix total semaine B	
Chèvre nature	3,60 €							
Chèvre Sel de Guérande 150g	4 €							
Chèvre Ail des ours 150g	4 €							
Chèvre Piment d'Espelette 150g	4 €							
Chèvre Surprise* 150g	4,10 €							
Chèvre demi-affiné à affiné	4 €							
Chèvre Cœur de figue 150g	4,10 €							
Chèvre Crémeux	4 €							
Chèvre Crémeux cendré	4 €							
Chèvre cailloux	3,5 €							
Tomme de chèvre *** <i>A partir du 8 juin</i>	7 €							
Yaourt lait de chèvre <i>(pot en verre à ramener)</i>	1,10 €							
Rapé de chèvre 70g <i>(= 2 fromages secs)</i>	4 €							
Tarti'Chèvre 120g <i>(pot en verre à ramener)</i>	3 €							
Faisselle <i>(pot plastique à ramener)</i>	0,90 €							
Fromage blanc 250g <i>(pot plastique à ramener)</i>	4 €							
Lait de chèvre <i>(bouteille à ramener)</i>	3,50 €							
*Le fromage surprise est un fromage décidé par le producteur de la liste ou autre nouveauté ** Si différent de toutes les distributions/type de semaine, effacer la ou les deux dates de distributions non souhaitées dans le tableau ci-à-côté (avec un maximum de 2 distributions en moins) *** Tomme disponible à partir du 24 avril au 11 septembre (pris en compte dans le calcul) Soit 5 distributions pour la semaine A et 5 pour la semaine B						PRIX TOTAL =		

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
13	10	22	05	03	14	11	09	06	04
27	24		19	17	28	25	23	20	18
				31					

	Semaine A
	Semaine B

Modalité de paiement : en 1 ou plusieurs fois (mois consécutifs) à la signature de l'engagement,

☐ Espèces ☐ nombre de Chèque(s) à l'ordre de **Xavier PHILIPPE**

☐ J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association

☐ Je m'inscris à trocpanier

Nom :

Prénom :

Adresse E-mail (en majuscule) :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à

Le

Nom et signature adhérent

Producteur : Xavier PHILIPPE